



Q et R #2

Date: Le 5 mars 2014

Projet : 01B46-13-0239-Installation de 4 chambres froides et une chambre de croissance

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

À noter : Dans le but de respecter l'intégrité des questions qu'AAC a reçu des soumissionnaires, vous trouverez les questions dans la langue de choix du soumissionnaire.

Question 1: Au dessin E-101, svp informer si la NOTE 1 au bas à gauche de la page veut dire que la fourniture, installation et intégration de la quincaillerie des portes est couvert par l'allocation indiquée ici et là dans le document?

Réponse 1: Oui, le raccordement de tout le système de sécurité des portes avec la fourniture et l'installation du système des cartes d'accès et gâches électriques du système de sécurité CHUBB de bâtiment est inclus dans l'allocation : référence à 01 21 00, section 1.2.8.1; référence à 13 03 00 sections 1.4.2.1 & 2.2.11..

Question 2: Les tests de bétons sont-ils requis? Si oui, qui paye?

Réponse 2: référence à la section 03 30 11; L'entrepreneur va fournir sa formule de béton & sa fiche technique des fibres d'armature pour l'approbation d'AAC; AAC aura un contrat avec un laboratoire de qualité pour tester et faire rapport sur le béton coulé sur place; AAC payera pour ces tests.

Question 3: Un permis de construction fut -il demandé? Si non, est ce que l'entrepreneur général en fait l'application, et les documents sont-ils suffisamment complet pour une tel demande?

Réponse 3: Non, le permis de construction n'est pas encore demandé. Oui, l'entrepreneur général en fera la demande et payera le permis de construction. Oui, les plans et devis sont suffisamment complet pour une tel demande.

Question 4: On a reçu l'information suivante de notre sous-traitant des plancher époxy :

Svp soyez avisé que le « "Selbachem" de Harris Specialty Chemicals est discontinué. BASF a acheté Harris Specialty Chemicals en 2008. BASF a reformulé le produit et est maintenant le Selbachem 6631.

SVP nous informer si le produit est une substitution acceptable. SVP noter que les instructions à l'application requièrent l'enlèvement de tout durcisseur, contrairement aux besoins dans le devis section du béton.

Réponse 4: Référence section 09 96 57 / Selbachem 6631 est un produit acceptable; Caphard HPD est aussi spécifié comme acceptable; par rapport au durcisseur, suivre à la lettre les recommandations du manufacturier de l'époxy, dans le cas que la couche époxy ne peut être appliqué sur un durcisseur, ne pas appliquer le durcisseur.



Question 5: Section 13 0300 ne comprend pas les fenêtres d'observation, par contre elles sont montrées dans les détails des plans. SVP préciser si les fenêtres sont requises?

Réponse 5: Oui, Les fenêtres d'observation sont requises comme l'indique les dessins

Question 6: Le détail du plan indique aussi quatre (4) crochets à manteau installés en surface. SVP indiquer qui est responsable pour ceux-ci.

Réponse 6: La fourniture et l'installation des crochets à manteau est une entente entre l'entrepreneur et son sous-traitant; AAC ne donne pas d'indication à savoir « qui fait quoi » dans le contact.

Question 7 : Référence à 03 30 11 / section 2.1.2 ; quelles sont les attentes de performance et/ou usage de ces fibres ? Est-ce que le but c'est le contrôle des fissures de retrait plastique?

Réponse 7 : Oui, le but est le contrôle des fissures de retrait plastique

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMENTENT INCHANGÉS